

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 avril 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en oeuvre du grand projet urbain des Minguettes à Vénissieux, vous avez approuvé, par délibération n° 96-0560 en date du 18 mars 1996, la mise en place d'une mission d'ingénierie dont l'objet portait sur la définition d'un système d'ensemble pour répondre au problème d'insécurité du stationnement des véhicules dans certains quartiers, pour un coût total de 443 205 F TTC.

Cette mission a été confiée au cabinet Ressources et Valorisation car son projet a été sélectionné par l'Etat (délégation interministérielle à la Ville) dans le cadre d'un appel à propositions en application de la charte "Partenaires pour la ville" en date du 31 mai 1995. Ce projet a fait l'objet d'un avis favorable de la commission de recherches et de réalisations expérimentales (REX) en date du 11 septembre 1995.

L'une des conditions fixées par cette commission lors de la sélection des projets est la participation financière du bureau d'études au coût de la mission d'ingénierie qu'il est chargé de conduire.

Ainsi, pour la mission relative au stationnement sécurisé des Minguettes, outre une subvention octroyée par l'Etat de 183 750 F, le cabinet Ressources et Valorisation devrait participer au coût de l'étude à hauteur de 123 500 F. La charge nette pour la Communauté urbaine resterait donc à 135 955 F ;

B - Propose de l'autoriser, d'une part, à solliciter du cabinet Ressources et Valorisation sa participation financière au coût de la mission d'ingénierie relative à la sécurisation du stationnement des véhicules aux Minguettes à Vénissieux, d'un montant de 123 500 F, d'autre part, à signer, avec ledit cabinet, la convention fixant les modalités de versement de cette participation financière, enfin de fixer l'inscription de la recette ;

Vu le présent dossier ;

Vu sa délibération n° 96-0560 en date du 18 mars 1996 ;

Vu la charte "Partenaires pour la ville" en date du 31 mai 1995 ;

Vu l'avis favorable de la commission de recherches et de réalisations expérimentales en date du 11 septembre 1995 ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à :

a) - solliciter du cabinet Ressources et Valorisation sa participation financière au coût de la mission d'ingénierie relative à la sécurisation du stationnement des véhicules aux Minguettes à Vénissieux, d'un montant de 123 500 F,

b) - signer, avec ledit cabinet, la convention fixant les modalités de versement de cette participation financière.

2° - La recette attendue sera inscrite au budget de la Communauté urbaine - section d'investissement - exercice 1997 - compte 748 800 - fonction 66.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,